



GYÉ-sur-SEINE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2025
COMMUNE DE GYE SUR SEINE

La réunion a débuté le 1^{er} octobre 2025 à 18 h 30 sous la présidence de **Michel LOMBART, Maire.**

Membres présents : **Maxime BARBICHON, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Marie COUSIN, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Irène LOCHEY, Stéphane MARLOT.**

Absents : **Christophe THIEL.**

Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Adhésion syndicat mixte Aube Numérique,
- Vente de terrain au département,
- 11 Novembre,
- Approbation du Compte Financier Unique de l'Atelier relais,
- Location de terrain,
- Etat d'assiette 2026,
- Etude de devis,
- Questions diverses.

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUBE

DE LA COMMUNE DE GYE SUR SEINE

Séance du 1^{er} octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Date de la convocation
26/09/2025Date d'affichage
26/09/2025

Objet de la délibération

L'an **deux mille vingt-cinq**.....
et le **premier** du mois d'**octobre**.....
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel LOMBART, Maire**.

Présents : **Maxime BARBICHON, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Marie COUSIN, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Irène LOCHEY, Stéphane MARLOT.**

Absents : **Monsieur Christophe THIEL.**Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.****33/2025**

**Création du syndicat mixte
ouvert Aube Numérique
Approbation des statuts et
désignation d'un
représentant**

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités aubois tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube a proposé courant 2024 la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert aurait pour objet de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

Au vu de l'intérêt pour *la Commune de Gyé sur Seine* de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques, le *Conseil Municipal* a approuvé par délibération n°4/2025 en date du 19 mars 2025, la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de *la Commune* à ce syndicat pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure.

La création effective de ce syndicat interviendra par le biais d'un arrêté préfectoral pris après approbation définitive des statuts par l'ensemble des membres. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les statuts du Syndicat Aube Numérique dont une version définitive, comprenant notamment la liste de membres adhérents, est jointe en annexe.

En outre, l'article 7.1 de ces statuts prévoit les règles de désignations des membres du Comité syndical. Ainsi, *chaque commune de moins de 2 000 habitants doit désigner deux représentants qui désigneront à leur tour par scrutin, les neuf délégués et neuf suppléants amenés à représenter l'ensemble de ces petites communes au sein du Comité syndical, chacun de ces délégués disposant d'une voix.*

Il est donc proposé au Conseil de procéder à ces désignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique annexés à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour la *Commune* de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques,

Considérant la délibération n° 4/2025 du Conseil Municipal en date du 19 mars 2025 approuvant la création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de *la Commune* ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (*ou à la majorité*),

D'APPROUVER les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique dans leur intégralité, tel qu'annexés à la présente délibération,

DE PROCÉDER au scrutin public pour la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité Syndical,

DE DÉSIGNER, les représentants de la Commune pour siéger au sein du Comité syndical comme suit :

- En qualité de titulaire : Michel LOMBART
- En qualité de suppléant : Arnaud DUMONT

D'AUTORISER *Monsieur le Maire*, ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

34/2025

**Compte Financier Unique
2025
Atelier relais**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de l'atelier relais ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de l'atelier relais.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte financier unique 2025 de l'atelier relais comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €
Solde d'exécution : 0,00 €

Excédent Global de Clôture : 0,00 €
Résultat à la clôture 2024 : 55 363,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €
Solde d'exécution : 0,00 €

Excédent Global de Clôture : 0,00 €
Résultat à la clôture 2024 : 1,00 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

35/2025
Tableau des effectifs

Décide de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2025, le tableau des effectifs, suite à des avancements d'échelon ou de grade, comme suit :

- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe, contractuel, échelon 2, indice brut 382, à temps non complet (15 h),
- 1 rédacteur, titulaire, échelon 10 indice brut 513, à temps complet (35 h),
- 1 A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe, titulaire, échelle C3, échelon 9, indice brut 525, à temps non complet (32 h 31 mn),
- 1 A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe, titulaire, échelle C3, échelon 10, indice brut 558, à temps non complet (31 h 47 mn),
- 1 agent de maîtrise principal, titulaire, échelon 9, indice brut 563, à temps complet (35 h),
- 1 agent de maîtrise principal, titulaire, échelon 7, indice brut 505, à temps complet (35 h).

36/2025
Devis

Accepte le devis de l'entreprise TP Val de Seine, d'un montant de 5 407,33 € H.T. pour la pose de deux plaques.

37/2025
**Location de la parcelle ZK
10 à la SCI LE POTAGYE**

Décide de louer, à la SCI LE POTAGYE, la parcelle de terre cadastrée ZK 10 lieu-dit « La Gueule des Vaux » d'une surface de 31 a 81 ca.

Dit que tous les frais et taxes seront à la charge du preneur.

Fixe le prix de la location à 400 € couvrant la location des années 2024-2025.

Autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette location.